

1

**INTERVENTION SUR LA DECENTRALISATION
COLLOQUE DE LA CONFERENCE
DES PRESIDENTS D'UNIVERSITES
USTL DE VILLENEUVE D'ASCQ
JEUDI 22 MARS 2001**

**Monsieur Jean-Claude FORTIER, Recteur
de l'Académie de Lille, Chancelier des
Universités,**

**Monsieur Bernard BELLOC, Premier Vice-
Président de la Conférence des Présidents
d'Université,**

**Monsieur Jacques DUVEAU, Président de
l'Université des Sciences et Technologies de
Lille,**

**Monsieur Jean-Michel STIEVENARD, Maire
de Villeneuve d'Ascq,**

**Monsieur Michel DELEBARRE, Président
du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais,**

**Monsieur Alain CLAEYS, Rapporteur du
Budget de l'Enseignement Supérieur à
l'Assemblée Nationale,**

**Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Université,**

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous saluer ce matin au sein même de l'Université des Sciences et Techniques de Lille, sur le campus de Villeneuve d'Ascq.

A cet instant, j'ai d'ailleurs une pensée pour le Recteur Guy Debeyre, Recteur de l'Académie de Lille, qui est le créateur du domaine universitaire de Villeneuve d'Ascq, à la fin des années 60.

Il a été également pendant près de vingt ans Adjoint au Maire de Lille, et a mis en œuvre, à ma demande, une décentralisation municipale très innovante, dans les dix quartiers de notre ville.



2 bis

deux orientations pour repenser l'action publique locale et territoriale

- ① x une intercommunalité démocratique
- réindustrialiser l'intercommunalité - à la fin des années 90, un "maillage" des territoires autour de quelques axes de coopération de communes de 130 communes d'agglomération de 10 à 100'000 avec vingtaine de communes urbaines -
 - suppression d'organismes publics de coopération
 - for à compétence adoptée par l'Assemblée nationale
 - élections des coordonnateurs au suffrage universel
- ② x une collectivité départementale
- Assemblée départementale ne pas la supprimer. Cadastre changement du mode de fonctionnement capital -
 - un pôle -
 - un pôle régional pour transp. urbain - recherche formation professionnelle - santé transp. - ports - infrastructures transp. urbains



2^{ème}

- ④ d'incertitudes accrues - Etat doit donner l'exemple
responsabilités de l'Etat doit tendre à se
redéployer au niveau régional (chiffre)
 - compétences mieux distribuées -
principes réaffirmés - principe de subsidiarité
- ⑤ démocratie de proximité - (règles de flexibilité
 2000 h)
- ⑥ Conseils de prud'hommes
- 2 un accès plus démocratique aux fonctions électives
 2 statut de l'Etat
 2 une meilleure sécurité juridique
 1 Fonctions publiques territoriales - 1 fonction
 1 modèles de financement - 1 fonction
 1 Comptabilité annuelle - 1 fonction
 1 principe - 1 fonction
 1 un débat national et une conférence
 1 modèle -

A l'époque où le Recteur Guy Debeyre a créé le campus de Villeneuve d'Ascq, Lille, confrontée à la crise économique et sociale, voyait partir ses universités à l'extérieur de la ville avec une certaine inquiétude.

Nous avons su, depuis, trouver un nouvel équilibre, marqué notamment par le retour de l'Université Lille II Droit et Santé dans Lille, au milieu des années 90.

Ainsi, avec près de 100.000 étudiants localisés ~~répartis~~ aujourd'hui entre Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq, la métropole lilloise offre un bon exemple de répartition des activités d'enseignement supérieur, en somme une Décentralisation universitaire à l'échelle d'une agglomération de plus d'un million d'habitants, et de 87 communes.

L'évolution des universités a été aussi l'un des thèmes des travaux de la Commission Nationale pour l'avenir de la Décentralisation, que j'ai présidée pendant un an à la demande du Premier ministre, Lionel Jospin.

→ Président de la Commission

Les propositions que nous avons faites à ce sujet s'inscrivent donc dans la dynamique globale d'une Décentralisation rénovée, vingt ans après les Lois de 82 et 83. ~~Nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure.~~

~~Mais,~~ Ainsi que nous l'avons convenu, j'élargirai ce matin mon propos à l'ensemble de nos réflexions et propositions sur la Décentralisation, avant d'ouvrir ~~le~~ débat avec vous *sur la place de l'Université dans la nouvelle France décentralisée -*

La décentralisation est à l'ordre du jour. Les dernières élections ont confirmé les exigences sociales mais aussi les thèmes nouveaux de proximité, de qualité de vie, de participation, autrement dit, les nouvelles aspirations sociétales des Françaises et des Français.

Il est incontestable que depuis 1982, la Décentralisation a produit ses effets dans notre pays. Plus de 70% des investissements publics, près de 200 milliards de Frs, sont aujourd'hui

réalisés par les collectivités, qui sont désormais les premiers aménageurs nationaux, avec les répercussions que l'on imagine pour l'emploi et l'économie locale.

L'exemple du Nord Pas-de-Calais est d'ailleurs parlant : il est résumé par ce qu'on appelle la métamorphose de Lille, mais aussi j'espère, celle de la Métropole. *pour tous* -

Cet exemple

Il se concrétise par une avancée spectaculaire de la formation des jeunes de notre région. Cela s'est traduit par la construction d'universités, de grands équipements culturels et universitaires et des grandes écoles.

Je peux notamment citer, parmi les réalisations les plus récentes, les universités du Littoral, d'Artois et auparavant de Valenciennes. Plus de 30.000 étudiants sont ainsi accueillis à Dunkerque, Boulogne, Calais, St-Omer, Arras et Valenciennes.

Dans la plupart de ces grands programmes, vous le savez, on retrouve ensemble l'Etat et les collectivités publiques.

d'ailleurs pour le
 De même, dans le cadre du Plan Université
 2000. Il ne fait pas de doute que ces réalisations
comme le développement scientifique
 n'auraient pas ~~eu~~ le jour s'il avait fallu s'en
 remettre à la seule initiative de l'Etat, qui a été
 accompagné par l'effort des collectivités
 territoriales et locales.

Où en serions-nous aujourd'hui dans cette
 région et dans cette métropole, si la
 Décentralisation n'avait pas existé ? Elle a été un
 élément important, le prolongement concret de la
 mutation que nous avons du engager, dès les
 années 70, face à la crise industrielle, et à ses
 répercussions économiques et sociales.

J'ai donc naturellement accepté avec un
 grand plaisir la mission que le Premier ministre
 m'a confiée, en me demandant de présider la
Commission Nationale qu'il a créée en octobre
1999.

En installant la Commission, le Premier
 ministre a au départ fixé le cadre de nos travaux :

- tout d'abord réfléchir à une décentralisation plus légitime, par la démocratisation de la vie publique locale.

- ensuite, imaginer une décentralisation plus efficace, ~~pour~~ ^{par} la clarification des compétences.

- enfin, assurer une décentralisation plus solidaire, pour une meilleure péréquation entre les collectivités.

Exercice
faute de parti
Coexistence
des pouvoirs

faute
non cumul de mandats -
réduction du mandat du Sénat (renouvellement en 2 ans)
Coexistence fédérale -
la Commission Nationale / Coexistence au niveau -
Santo -

- 0 -

(PRESENTATION DES THEMES DE REFLEXION ET DES PROPOSITIONS)

L'évolution du statut des universités, et de leurs relations avec l'Etat et les collectivités s'inscrit forcément dans le débat et les transformations que je viens d'évoquer.

Université - 7/9/80

Votre colloque doit être un moment de réflexions sur la combinaison harmonieuse à développer entre le besoin d'autonomie et le respect des grands principes du service public.

La combinaison entre service public et autonomie constitue une exigence de même nature que l'équilibre entre autonomie des collectivités locales ou territoriales et unité de la République.

Quel est aujourd'hui l'enjeu ? Au moment où le mouvement de la décentralisation doit s'accroître, dans les formes et les modalités que je viens d'évoquer, l'enseignement dans sa globalité est confronté à sa propre évolution.

L'école communale, le collège, le lycée et l'université ont été conçus et organisés hier avec la volonté de développer partout sur le territoire national le contrat républicain et citoyen, dont l'enseignement est l'un des piliers.

Nous sommes désormais confrontés à un défi nouveau: la privatisation grandissante de notre société, qui n'épargne pas l'enseignement.

André Vigne

On le voit dans certains pays anglo-saxons, mais on le voit également en France, où se développent de plus en plus des systèmes d'enseignement supérieur à caractère commercial, et même des universités privées (H. de Linc)

Voulons-nous la généralisation de ce système, qui est le premier degré de l'exclusion sociale, de la sélection par l'argent, totalement contraire à notre culture républicaine ? Je ne le pense pas.

Pour autant, l'université ne peut rester à l'écart des transformations actuelles, car elle les subirait, et le pire à mes yeux, serait un enseignement supérieur administré de loin, dans une France décentralisée, ~~en définitive~~ ^{et de plus} coupé du local.

Des universités entièrement autonomes seraient pour leur part handicapées par le manque de moyens et de soutiens publics.

Mais je sais que la Conférence des Présidents d'Université est consciente des équilibres indispensables entre ces extrêmes, et

qu'elle entend les préserver, dans le respect de l'indépendance de l'enseignement supérieur, que personne ne songe à remettre en cause.

Les propositions de la Commission pour l'avenir de la Décentralisation sont à mon sens le meilleur bon compromis.

A ce jour, le transfert des compétences aux collectivités territoriales, en matière de constructions, de budget de fonctionnement des équipements scolaires d'enseignement du second degré, s'est réalisé à la satisfaction générale et s'est traduit par de réelles avancées en matière d'entretien, de reconstruction et de modernisation.

Pourquoi n'en serait-il pas de même avec les universités, d'autant plus, il faut le rappeler, que la Région a aujourd'hui compétence obligatoire en matière de formation professionnelle ?

Par ailleurs, il m'apparaît que la proposition de la Commission relative à la représentation des collectivités au sein des conseils d'administration des universités, n'est pas en contradiction avec

votre souhait d'une ouverture des instances de l'enseignement supérieur aux élus et aux représentants de la société civile. *Les deux recensements doivent être présents dans le Conseil de développement pour être utiles*

en place au

Tels sont donc les termes du débat que nous pouvons maintenant ouvrir.

De toute manière, ce débat sera national, et on peut imaginer qu'à l'occasion des prochaines élections législatives et présidentielle, des propositions seront faites en matière de décentralisation, et pourquoi pas, sur des sujets qui vous préoccupent.

On peut faire des comparaisons avec d'autres pays, mais comparaison n'est pas toujours raison.

La perspective d'un Etat fédéral a été rejetée par notre Commission. La France ^{*doit*} rester donc une République, une et indivisible, mais fortement décentralisée.

Ce sera donc l'objet des grandes discussions nationales, qui doivent faire le plus d'ouvertures possibles, en particulier au niveau des universités, en respectant l'équilibre entre l'autonomie la plus large souhaitée et possible, et la permanence du secteur public et du rôle de l'Etat.